Master Mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique

Parcours Clinique des Institutions, Clinique du Travail (CICT)

http ://www-lshs.univ-paris13.fr

Université Sorbonne Paris Nord - UFR LLSHS
99, avenue Jean-Baptiste Clément - F 93430 Villetaneuse
Téléphone +33 (0)1 49 40 30 00 - Télécopie +33 (0)1 49 40 37 06

Mise à jour : décembre 2020

Sommaire

1 Calendrier 2021-2022 ____ *3*

2 Présentation générale de la mention ____ *5*

3 Présentation générale du parcours ____ *5*

4 Équipe pédagogique ____ *7*

5 Conditions d'accès au M1 et au M2 (2020-2021) ____ *8*

5.1 Conditions d'accès à l'entrée en Master 1 : ____ **8**

5.2 Conditions d'accès à l'entrée en Master 2 : ____ **8**

6 Organisation des enseignements ____ *9*

6.1 Master 1, semestre 1 : ____ **9**

7 Enseignements du Tronc commun ____ *11*

7.1 Master 1, semestre 1 : ____ **11**

7.2 Master 1, semestre 2 : ____ **11**

7.3 Master 2, semestre 3 : ____ **12**

7.4 Master 2, semestre 4 : ____ **13**

8 Enseignements du Parcours ____ *14*

8.1 Master 1, semestre 1 : ____ **14**

8.2 Master 1, semestre 2 : ____ **15**

8.3 Master 2, semestre 3 : ____ **17**

8.4 Master 2, semestre 4 : ____ **18**

9 Stage et mémoire ____ *20*

9.1 Master 1, semestre 1 : ____ **20**

9.2 Master 1, semestre 2 : ____ **20**

9.3 Master 2, semestre 3 : ____ **20**

9.4 Master 2, semestre 4 : ____ **21**

10 La validation ____ *22*

11 Règlement des études et MCCC 2020-21 ____ *23*

12 Information sur le plagiat ____ *33*

12.1 Qu'entend-on par « plagiat » ? ____ **33**

12.2 Quelles sont les sanctions encourues ? ____ **33**

Université Sorbonne Paris Nord

UFR LLSHS Lettres, Langues, Sciences Humaines et des Sociétés

Calendrier universitaire année 2021-2022

Mentions de master concernés *	PSYCHOLOGIE : Psychopathologie clinique psychanalytique	
Informations, Inscriptions aux cours, Réunions de rentrée	Jeudi **16 septembre 2021**	
Début des CM et TD des semestres impairs	Lundi **20 septembre**	
Vacances de Toussaint du dimanche 31 octobre au dimanche 7 novembre		
Date limite de fin des CM et TD des semestres impairs	Samedi **18 décembre**	
Vacances d'hiver : du dimanche 19 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022		
Semaine de révisions et rattrapages	Du lundi **3 janvier au** samedi **8 janvier 2022**	
Date limite de dépôt des travaux	Lundi **10 janvier**	
Session d'examens des semestres impairs	Du lundi **10 janvier au** samedi **15 janvier**	
2nde chance semestres impairs		
Epreuves de seconde chance semestres pairs		Au fil de l'eau pendant le S2 / S4 **Date limite :** vendredi **20 mai 2022**
	UE stages et mémoires	1 mois après le jury du S1 / S3
Début des CM et TD des semestres pairs	Lundi **17 janvier**	
Jurys des semestres pairs	**Du** lundi **7 au** vendredi **11 février**	
Vacances d'hiver du dimanche 27 février au dimanche 6 mars		
Date limite de fin des CM et TD des semestres pairs	Samedi **17 avril**	
Semaine de révisions et rattrapages	Du lundi **18 au** samedi **23 avril**	
Vacances de printemps du dimanche 24 avril au dimanche 8 mai		
Date limite de dépôt des travaux (mémoires et stages)	Lundi **9 mai**	
Session d'examens des semestres pairs	Du lundi **9 mai au** vendredi **20 mai**	
Soutenances	Lundi **16 au** vendredi **27 mai**	
Jurys des semestres impairs et jurys d'année	Mardi **7 et** vendredi **10 juin**	
2nde chance semestres pairs		
Epreuves de seconde chance semestres pairs	Du lundi **13 juin au** samedi **18 juin**	
Date limite de dépôt des travaux (mémoires et stages)	Pour 1er dépôt :	Lundi **13 juin**
	Pour ceux qui ont déposé en session 1et doivent reprendre en session 2 :	Lundi **20 juin**
Soutenances TER et Mémoires	Tous parcours sauf TER CICT	Lundi **20 au** samedi **25 juin**
	Parcours CICT (TER)	Jeudi **1 au** vendredi **9 septembre 2022**
Jurys d'année	Lundi **4** au vendredi **8 juillet**	
Fin de l'année universitaire le vendredi 8 juillet 2022		

**** Ce calendrier ne concerne QUE les M1 et M2 du Master de Psychologie***

2nd semestre :

Cours : du 18/01/21 au 16/04/21
[Vacances d'hiver : du 21/02/21 au 28/02/21]
[Vacances de printemps : du 18/04/21 au 2/05/21]
Semaine de rattrapage des cours et révision : du 3/05/21 au 8/05/21
Examens : du 10/05/21 au 15/05/21
Dépôt des travaux : 24/05/21
Soutenances : du 7/06/21 au 11/06/21
Jury : 17/06

2ème session (rattrapages) :

Rattrapage du 1er semestre (hors UE du tronc commun) : du 21/06/21 au 26/06/21
Rattrapage du 2nd semestre (hors UE du tronc commun) : du 28/06 :21 au 3/07/21
Dépôt des travaux (mémoires) : 31/08/21
Soutenances : du 6/09/21 au 10/09/21
Jury final : 16/09/21

2 Présentation générale de la mention

Ce Master, co-accrédité entre les universités Paris Descartes, Paris Diderot et Paris 13, propose une formation à la profession réglementée de psychologue1 prenant appui sur l'épistémologie psychanalytique avec les ouvertures qu'elle soutient.

La formation vise à offrir un ensemble de connaissances et de compétences permettant aux futurs psychologues d'être capables de répondre aux différentes formes de souffrances psychiques du sujet aux différents âges de la vie, en tenant compte de la diversité des terrains cliniques et de la nécessité de dialoguer avec des professionnels issus d'autres disciplines.

Les titulaires du Master seront ainsi aptes à assurer la prise en charge individuelle, groupale et institutionnelle des patients dans les différentes étapes du suivi (prévention, évaluation, conseil, soins, psychothérapie). Ce Master forme également à l'évaluation, à l'intervention et plus généralement à la clinique des institutions et à la clinique du travail. Cette formation porte une attention particulière aux problématiques contemporaines pour sensibiliser les futurs psychologues aux enjeux institutionnels, sociaux et politiques.

Le Master a également pour finalité de préparer et de former des chercheurs en psychologie, en psychopathologie et en psychanalyse. Il encourage l'articulation constante entre la recherche et la pratique clinique dans une perspective pluri- et interdisciplinaire.

Cette formation se décline en parcours spécifiques à chaque établissement, auxquels s'ajoute un parcours commun inter-établissements.

3 Présentation générale du parcours

Le Parcours « Clinique des institutions, clinique du travail » vise à former des spécialistes de haut niveau pouvant intervenir dans différents champs ouverts à la psychologie sociale, aux psychosociologues et aux psychologues du travail.

Il permet d'acquérir une maîtrise des outils théoriques et méthodologiques en adéquation avec les demandes des terrains professionnels.

La formation s'inscrit dans une perspective clinique, c'est-à-dire qui prend acte de la singularité des situations sociales et professionnelles rencontrées. Elle s'appuie donc sur une analyse rigoureuse de ces diverses situations, et en particulier :

- par les connaissances théoriques et les aptitudes concernant la capacité à analyser les problématiques collectives et intersubjectives, les psychopathologies des liens, les situations de souffrance et de psychopathologie du travail, les activités, le fonctionnement des équipes et des unités sociales ;
- par les aptitudes et les compétences professionnelles et de recherche visant l'analyse de la demande, l'analyse de corpus, la maîtrise des dispositifs d'intervention (analyse de la pratique, régulation d'équipe, action-recherche), la formation, la conduite de groupes, la négociation et la gestion de conflits.

[1] Loi N° 85-772 du 25 Juillet 1985, modifiée ou complétée en 1990, 1998, 2005, relative à la profession de psychologue. Arrêté du 19 Mai 2006 portant sur les modalités d'organisation et de validation du stage professionnel. Décret du 7 Mai 2012 relatif au titre de psychothérapeute.

Au terme de leur parcours, les étudiant.e.s possèderont :

- des compétences méthodologiques dans l'analyse, l'évaluation et le diagnostic de situations sociales complexes : dans les entreprises, les institutions sociales, médico-sociales et sanitaires, les associations et les collectivités locales et territoriales ;
- des compétences dans l'accompagnement au changement ou à la résolution de conflits auprès d'équipes de travail ;
- des compétences dans l'accompagnement à la construction et à l'évaluation de projets pour des unités sociales relevant de différents milieux professionnels ;
- des compétences dans le domaine de la recherche. Cette formation permet d'occuper des emplois de niveau cadre A et/ou de poursuivre une formation en M2 R et en doctorat.

Le contenu pédagogique est ajusté à la diversité des terrains et des demandes adressées aux psychosociologues et aux psychologues du travail.

De plus, les enseignements visent un apprentissage approfondi des attitudes fondamentales et de la place du psychologue dans le monde du travail (par les enseignements théoriques et méthodologiques), à travers la diversité des apports (par les interventions des professionnels) et la confrontation des expériences (par le suivi de stages et le séminaire de formation à l'analyse des pratiques).

La pédagogie fait alterner des réflexions approfondies à partir d'apprentissages théoriques (études de textes, cours, conférences…) et des mises en situation expérientielles (jeux de rôles, simulations de dispositifs, études de cas…).

4 Équipe pédagogique

Directrice du Département de psychologie : Aurélie Maurin Souvignet

Responsable de la mention : Jean-Yves Chagnon

Responsable du Master 1 : Gilbert Coyer

Responsable du parcours, M1 : Aurélie Maurin Souvignet

Responsables du parcours, M2 : Malika Litim et Pascale Molinier

L'équipe pédagogique du parcours est constituée de :

- Sébastien Ladreyt, maître de conférences associé
- Malika Litim, maître de conférences
- Aurélie Maurin Souvignet, maître de conférences
- Pascale Molinier, professeure
- Jean-Pierre Pinel, professeur

ainsi que d'enseignant-chercheurs d'autres spécialités et de professionnels qui interviennent ponctuellement et dont la caractéristique est de (re)présenter différentes facettes des métiers auxquels les étudiant.e.s sont formé.e.s.

Les enseignants responsables des enseignements du tronc commun sont :

- Jean-Yves Chagnon pour l'UE Les fondamentaux de la psychopathologie
- Derek Humphreys pour l'UE Introduction à l'épistémologie et la méthodologie de la recherche
- Marie-Christine Pheulpin pour l'UE Évaluation et traitement 1 et 2
- Jean-François Chiantaretto pour l'UE Clinique à la croisée de l'individuel et du collectif
- Catherine Matha pour l'UE Problématisation de la pratique clinique
- Aurélie Maurin Souvignet pour l'UE Pluralité des dispositifs cliniques
- Gilbert Coyer pour l'UE La profession de psychologue

Secrétariat pédagogique : Kourtoumou NIGNAN

Courriel : master-psycho.lshs@univ-paris13.fr

Téléphone : 01 49 40 31 87

Fax : 01 49 40 37 06

5 Conditions d'accès au M1 et au M2 (2020-2021)

5.1 Conditions d'accès à l'entrée en Master 1 :

Être titulaire d'une licence ou d'un équivalent (C.I.F. possible).

Procédure : après une première sélection sur dossier, les candidat.e.s dont le dossier sera retenu seront auditionné.e.s.

La sélection sur dossier se fera à partir des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation ;
- Les résultats en L1, L2 et L3 ;
- La note du travail de recherche de L3 (si ce travail a été fait) - joindre un exemplaire du travail de recherche ;
- La note du rapport de stage de L3 (si un stage a été fait) ;
- Tout autre élément important à porter à la connaissance du jury de sélection (formation complémentaire qualifiante, expérience à l'étranger, stage facultatif, service civique…) ;
- Un CV.

Important : le jury sera très attentif à la présentation de la candidature et en particulier à la motivation du ou de la candidat.e (choix du parcours, projet professionnel, articulation projet / formation, etc.).

5.2 Conditions d'accès à l'entrée en Master 2 :

Être titulaire d'un M1 ou d'un équivalent (C.I.F. possible).

Procédure : après une première sélection sur dossier, les candidat.e.s dont le dossier sera retenu seront auditionné.e.s.

La sélection sur dossier se fera à partir des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation ;
- Les résultats en Licence et M1 ;
- Les notes obtenues pour le rapport de stage et/ou le mémoire de M1 - pour les candidat.e.s n'ayant pas fait le M1 dans la spécialité Clinique des institutions, clinique du travail à l'université Paris 13, joindre un exemplaire des travaux ;
- Tout autre élément important à porter à la connaissance du jury de sélection (formation complémentaire qualifiante, expérience à l'étranger, stage facultatif, service civique…) ;
- Un CV.

Important : le jury sera très attentif à la présentation de la candidature et en particulier à la motivation du ou de la candidat.e (choix du parcours, projet professionnel, articulation projet / formation, etc.).

Attention : le titre de psychologue suppose d'avoir obtenu une licence de psychologie.

6 Organisation des enseignements

6.1 Master 1, semestre 1 :

Unité d'Enseignement	Tronc commun ou Parcours	Crédits européens	Modalités de l'enseignement	Nombre d'heures en présentiel	
				CM	TD
Les fondamentaux de la psychopathologie psychanalytique	Tronc commun	3	CM	24	
Introduction à l'épistémologie et la méthodologie de la recherche	Tronc commun	3	CM	24	
Analyse des données multidimensionnelles	Tronc commun	2	CM / TD	15	9
Institutions et organisations	Parcours	2	CM	18	
Introduction à la clinique du travail	Parcours	2	CM	18	
Clinique des groupes	Parcours	2	CM	18	
L'analyse de contenu (des formes aux sens 1)	Parcours	2	CM	18	
Connaissances des milieux professionnels	Parcours	2	CM	18	
Commande, demande et négociation	Parcours	2	TD		18
Supervision de stage	Parcours	5	TD		12
Supervision de mémoire	Parcours	5	TD		12

Master 1, semestre 2 :

Unité d'Enseignement	Tronc commun ou Parcours	Crédits européens	Modalités de l'enseignement	Nombre d'heures en présentiel	
				CM	TD
Évaluation et traitement 1	Tronc commun	3	CM	24	
Clinique à la croisée de l'individuel et du collectif	Tronc commun	3	CM	24	
Langues 1	Tronc commun	2	TD		18
Introduction à l'intervention psychosociologique	Parcours	2	CM	18	
Travail et éthique du care	Parcours	2	CM	18	
Approche clinique des dispositifs de groupes	Parcours	2	CM	18	
L'analyse de contenu (des formes aux sens 2)	Parcours	2	CM	18	
Revue de question dans les recherches cliniques	Parcours	2	CM	18	
Éléments d'économie et de droit du travail	Parcours	2	CM	18	
Supervision de stage	Parcours	5	TD		12
Supervision de mémoire	Parcours	5	TD		12

Master 2, semestre 3 :

Unité d'Enseignement	Tronc commun ou Parcours	Crédits européens	Modalités de l'enseignement	Nombre d'heures en présentiel	
				CM	TD
Évaluation et traitement 2	Tronc commun	3	CM	24	
Problématisation de la pratique clinique	Tronc commun	3	CM	24	
Langues 2	Tronc commun	2	TD		18
Clinique de l'activité : concepts et méthodes	Parcours	3	CM	24	
Institutions et interventions psychosociologiques	Parcours	3	CM	24	
Psychodynamique et psychopathologie du travail	Parcours	3	CM	24	
La conduite des groupes	Parcours	2	TD		30
Le psychosociologue formateur (1)	Parcours	1	TD		12
Supervision de stage	Parcours	5	TD		12
Supervision de mémoire	Parcours	5	TD		12

Master 2, semestre 4 :

Unité d'Enseignement	Tronc commun ou Parcours	Crédits européens	Modalités de l'enseignement	Nombre d'heures en présentiel	
				CM	TD
Pluralité des dispositifs	Tronc commun	3	CM	24	
La profession de psychologue	Tronc commun	3	CM	24	
Langues 3	Tronc commun	2	TD		18
Méthodes en psychologie sociale et du travail	Parcours	2	TD		20
Le psychosociologue formateur (2)	Parcours	3	TD		24
Usages des méthodes quantitatives	Parcours	2	TD		20
Études de cas	Parcours	3	TD		30
Élaboration de rapports d'interventions et d'études	Parcours	2	TD		20
Supervision de stage	Parcours	5	TD		12
Supervision de mémoire	Parcours	5	TD		12

7 Enseignements du Tronc commun

7.1 Master 1, semestre 1 :

- **Les fondamentaux de la psychopathologie psychanalytique** : 3 ECTS – 24h CM

  Cet enseignement présente les concepts et modèles de la psychopathologie clinique psychanalytique.

  Connaissances : parcourir les champs de la psychopathologie psychanalytique, mettre en exergue la nature conflictuelle du fonctionnement psychique en rapport avec la problématique du normal et du pathologique.

  Compétences visées : savoir repérer la diversité des processus psychopathologiques.

- **Introduction à l'épistémologie et la méthodologie de la recherche** : 3 ECTS – 24h CM

  Cet enseignement présente les fondements épistémologiques et méthodologiques de la recherche clinique, en psycho(patho)logie clinique et en psychanalyse.

  Connaissances : questions épistémologiques soulevées par la spécificité de la recherche clinique en psychologie et psychopathologie (modélisations théoriques, critères de scientificité, outils méthodologiques, questions éthiques, effets de transfert).

  Compétences visées : acquérir les outils théoriques et méthodologiques pour définir un objet et construire un projet de recherche.

- **Analyse des données multidimensionnelles** : 2 ECTS – 15h CM et 9h TD

  Connaissances : maîtriser les bases théoriques de la classification ascendante hiérarchique (CAH) (décomposition inter-intra de la variance associée à une partition, indice d'agrégation) et de l'analyse en composantes principales (ACP) (corrélations, valeurs propres, coordonnées principales, contributions).

  Compétences visées : savoir exécuter quelques calculs de base liés à la CAH et à l'ACP. Savoir interpréter les résultats d'une CAH et ceux d'une ACP.

7.2 Master 1, semestre 2 :

- **Évaluation et traitement 1** : 3 ECTS – 24h CM

  Cet enseignement a pour objectif de former l'étudiant à l'évaluation du fonctionnement psychique individuel et/ou groupal et à la mise en place des traitements et/ou des interventions appropriées.

  Connaissances : enjeux théoriques, cliniques et éthiques soulevés par les notions d'évaluation et de traitement.

  Compétences visées : acquérir les éléments d'appréciation des fonctionnements psychiques et des modalités du cadre thérapeutique.

- **Clinique à la croisée de l'individuel et du collectif** : 3 ECTS – 24h CM

  Cet enseignement vise à mettre en perspective les théorisations situées dans le paradigme psychanalytique permettant de penser les rapports entre le sujet de l'inconscient et les différents ensembles humains.

  Connaissances : les différentes théories psychanalytiques et anthropologiques des rapports entre individuel et collectif, de l'intersubjectivité, des ensembles inter et trans subjectifs, des cultures et du social.

  Compétences visées : Être capable d'évaluer des problématiques collectives, institutionnelles et familiales et d'apporter des propositions d'interventions.

- **Langue vivante 1** : 2 ECTS – 18h TD

  Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants de psychologie en anglais, et à les initier à la langue de spécialité. Complément de cours sur l'ENT chaque semaine.

  Connaissances : Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de l'interaction orale, et de la production écrite. Apprentissage du lexique spécialisé, renforcement de la grammaire, initiation à la phonologie.

  Compétences visées : Être capable de comprendre des extraits de textes psychologiques dans plusieurs spécialités et des documents audioviduels non sous-titrés, en faisant l'acquisition du lexique de la psychologie. Être capable de participer à un débat sur une question de psychologie. Être capable de mener une argumentation à l'écrit sur un sujet en rapport avec la psychologie.

7.3 Master 2, semestre 3 :

- **Évaluation et traitement 2** : 3 ECTS – 24h CM

  Cet enseignement s'inscrit dans la continuité de l'UE de master 1 Évaluation et traitement 1. Il a pour objectif de consolider et d'approfondir les connaissances et les compétences de l'étudiant.e dans l'évaluation psychologique et la mise en place des traitements**.**

  Connaissances ***:*** approfondir les connaissances des différentes orientations thérapeutiques et leurs enjeux articulés aux problématiques cliniques**.**

  Compétences visées ***:*** savoir analyser les résultats et repérer les éléments cliniques dans une visée diagnostic et d'évaluation. Savoir repérer et analyser les enjeux éthiques. Savoir rédiger et transmettre un compte rendu de bilan**.**

- **Problématisation de la pratique clinique** : 3 ECTS – 24h CM

  Cet enseignement vise à accompagner l'étudiant.e dans sa réflexion clinique et l'élaboration de son positionnement de futur psychologue.

  Connaissances : il s'agit de réfléchir à la pratique clinique et aux enjeux transférentiels et contre transférentiels dans différentes situations cliniques individuelles, groupales et institutionnelles.

  Compétences visées : être en mesure de construire son positionnement professionnel de psychologue au regard de la diversité des pratiques cliniques.

- **Langues 2** : 2 ECTS – 18h TD

  Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants de psychologie en anglais, et à faire découvrir l'anglais de la psychologie.

  Connaissances : Variable en fonction des options : Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de la production orale (option), et de la production écrite. Apprentissage du lexique spécialisé, renforcement de la grammaire, initiation à la phonologie.

  Compétences visées : Variable en fonction des options : Être capable d'écouter des documents audio-visuels non sous-titrés en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Être capable d'appliquer différentes techniques de compréhension écrite pour lire des articles en rapport avec la psychologie en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Être capable d'écrire divers types de textes (lettre, opinion). Être capable de synthétiser un dossier à l'oral ou à l'écrit. Être capable d'interagir en anglais dans un contexte professionnel, en menant un entretien à l'oral.

7.4 Master 2, semestre 4 :

- **Pluralité des dispositifs** : 3 ECTS – 24h CM

  Cet enseignement a pour objectif la connaissance des modèles théoriques et des modalités de mise en place des différents dispositifs en fonction du lieu, des visées thérapeutiques et des personnes concernées.

  Connaissances : théories et champs d'application clinique des différents dispositifs d'interventions et/ou de soins dans le domaine de pratique des psychologues.

  Compétences visées : Savoir mettre en place des dispositifs d'interventions et/ou de soins individuels ou groupaux adaptés aux problématiques, aux pathologies, et aux âges des sujets.

- **La profession de psychologue** : 3 ECTS – 24h CM

  L'objectif est de réfléchir à la complexité de la profession du psychologue qui engage le respect de la personne, de la vie privée, de la liberté, la problématique de la demande et celle du consentement libre est éclairé.

  Connaissances : la psychologie clinique et le psychologue clinicien : textes officiels concernant les pratiques, le statut, le titre ; lieux d'exercice, associations professionnelles et syndicats ; déontologie, éthique.

  Compétences visées : Déterminer le cadre et les objectifs des interventions cliniques en tenant compte des règlementations officielles, des enjeux déontologiques et du contexte institutionnel.

- **Langues 3** : 2 ECTS – 18h TD

  Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants de psychologie en anglais, et à faire découvrir l'anglais de la psychologie.

  Connaissances : Variable en fonction des options : Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de la production orale (option), et de la production écrite. Apprentissage du lexique spécialisé, renforcement de la grammaire, méthodologie de la rédaction d'abstracts, initiation à la phonologie, initiation à la traduction (thème et version), initiation au style scientifique.

  Compétences visées : Variable en fonction des options : Être capable de comprendre dans le détail des articles scientifiques de plusieurs spécialités, en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Être capable de contourner les pièges de la traduction humaine ou automatique et de faire une recherche de termes spécialisés. Être capable d'écrire divers types de textes (résumé de lecture, évaluation critique) en réinvestissant/cherchant du lexique spécialisé. Être capable de faire la présentation d'un article scientifique long à l'oral. Être capable d'écrire et traduire un abstract en utilisant un style scientifique, ou de résumer son mémoire à l'oral.

8 Enseignements du Parcours

8.1 Master 1, semestre 1 :

- **Institutions et organisations** : 2 ECTS – 18h CM

  Ce cours vise à présenter l'« Institution » en tant qu'objet complexe et met en perspective les principaux courants théoriques traitant des organisations.

  Connaissances : théories, concepts et auteurs relevant de la philosophie, de la sociologie, de la psychosociologie et de la psychanalyse permettant de considérer Institution et Organisation comme des réalités hétérogènes.

  Compétences visées : à partir des connaissances théoriques associées aux recherches de stage et aux premières expériences de terrains, ce CM vise à préparer les étudiants à reconnaitre, appréhender et analyser les particularités institutionnelles et organisationnelles des structures dans lesquelles ils seront amenés à intervenir.

- **Introduction à la clinique du travail** : 2 ECTS – 18h CM

  Le cours traite du travail comme activité humaine dans sa double fonction : sociale et psychologique. A partir de l'examen des organisations du travail, de l'histoire de la psychologie du travail, le cours présentera les principaux courants de la clinique du travail. Il aura comme toile de fond la question du rapport santé et travail.

  Connaissances : le travail en tant que concept polymorphe, l'évolution des organisations du travail, histoire et actualité des cliniques du travail, psychopathologie du travail, les risques psychosociaux, la qualité de vie au travail.

  Compétences visées : appréhender les liens entre travail, organisation et santé mentale.

- **Clinique des groupes** : 2 ECTS – 18h CM

  Ce cours présente, au plan théorique, les principaux modèles de l'approche psychanalytique des groupes (équipes, familles, groupes thérapeutiques, etc.).

  Connaissances : théories, concepts et auteurs d'orientation psychanalytique traitant des groupes.

  Compétences visées : offrir aux étudiants une connaissance des modèles théoriques et méthodologiques de la compréhension des processus psychiques mobilisés par les dispositifs de groupe.

- **L'analyse de contenu :** 2 ECTS – 18h CM

  Des formes aux sens 1 : mots, énoncés, discours.

  Les formes langagières (les mots, les syntagmes, les énoncés, les discours) sont porteuses de sens multiples, qui font l'objet d'interprétations par les locuteurs. La tournure des énoncés (syntaxe), les mots polysémiques, les proximités phonétiques peuvent être sources d'ambiguïtés sémantiques. Dans l'interaction langagière, les locuteurs et locutrices font avec ces ambiguïtés et prennent également en compte les connotations qui colorent les mots en discours, les emplois non standard, les registres de langue, autant de phénomènes qui donnent des informations au-delà du sens des mots dans le dictionnaire. Ce séminaire vise à familiariser les étudiant.e.s aux divers mécanismes d'interprétation des mots et des discours.

  Connaissances : acquisition d'outils de description et d'analyse du sens des formes langagières.

  Compétences visées : Acquisition de compétences interprétatives pour différents types de discours en situation de travail.

- **Connaissances des milieux professionnels :** 2 ECTS – 18h CM

  Cet enseignement propose des présentations par des professionnels exerçant dans différents secteurs d'activité, pointant la culture, des problématiques et des débouchés offerts par ces différents milieux.

  Connaissances : réalités terrain rencontrées par les psychologues et psychosociologues praticiens, structuration des milieux et secteurs professionnels concernés (services santé/travail, collectivités, institutions, administrations, entreprises).

  Compétences visées : connaître les différents secteurs d'intervention. Saisir les réalités économiques, organisationnelles et psychosociales auxquelles sont confrontés les psychologues et psychosociologues praticiens.

- **Commande, demande et négociation :** 2 ECTS – 18h TD

  Cet enseignement permet d'une part de réfléchir aux enjeux qui sous-tendent la demande d'intervention, d'étude, etc., et d'autre part de comprendre en quoi la négociation peut être appréhendée comme un outil de compréhension des phénomènes intrapsychiques intersubjectifs et transubjectifs.

  Connaissances : le rapport commande-demande, les théories de la négociation.

  Compétences visées : savoir repérer les enjeux des motivations aux demandes d'intervention ; d'identifier et comprendre les situations conflictuelles, en saisir les sources et les manifestations, ainsi que se familiariser avec les techniques de gestion de conflit et en interroger les enjeux.

8.2 Master 1, semestre 2 :

- **Introduction à l'intervention psychosociologique :** 2 ECTS – 18h CM

  Le cours présente aux étudiant.e.s différents aspects liés à l'intervention psychosociale au travers d'expériences de terrain. Différents outils seront abordés, parmi eux : la régulation, l'analyse de pratique, l'analyse institutionnelle, la recherche-action… Plusieurs thématiques clés serviront de supports aux réflexions, telles que la crise, la dynamique de groupe, le conflit, les places symboliques…

  Connaissances : théories, concepts, auteurs et méthodes de l'intervention psychosociologique.

  Compétences visées : reconnaitre, comparer et analyser les différents outils de l'intervention psychologique (groupes hétérogènes, homogènes, d'analyse de pratique, entretiens collectifs, individuels, etc.).

- **Travail et éthique du care :** 2 ECTS – 18h CM

  Ce cours porte sur les incidences psychopathologiques de la servitude, depuis le crime des sœurs Papin jusqu'aux situations du travail de service contemporain. On envisagera également ces situations sous l'angle du plaisir et de la santé au travail et l'on abordera les transformations théoriques et éthiques introduites par la perspective contemporaine du care.

  Connaissances : théories, concepts et auteur.e.s dans le champ des études de care.

  Compétences visées : articuler les connaissances dans le champ des études de care et les pratiques dans le champ de la psychologie sociale.

- **Approche clinique des dispositifs de groupe :** 2 ECTS – 18h CM

  Ce cours présente les spécificités de dispositifs de groupe d'orientation clinique (groupes thérapeutiques, groupe soignants/soignés, photo-langage, psychodrame, etc.), les conditions de leur mise en œuvre et les modalités de leur animation.

  Connaissances : théories, concepts, auteurs et méthodes relatives à la conduite des groupes.

  Compétences visées : via une approche en partie expérientielle ce cours vise à une connaissance clinique fine des processus en jeux dans les situations groupales et à l'ouverture vers des pratiques cliniques originales.

- **L'analyse des conversations :** 2 ECTS – 18h CM

  Des formes aux sens 2 : lecture, écoute et interprétation des énoncés.

  La communication humaine passe essentiellement par le langage, qui ne permet cependant pas d'exprimer la réalité de manière exacte et univoque, en particulier quand elle concerne la vie intérieure des sujets. Tout énoncé fait alors l'objet d'une interprétation, qui repose sur un certain nombre de données et de compétences. Ce séminaire a pour but de présenter quelques notions et méthodes pour la lecture, l'écoute et l'interprétation des énoncés en situation d'interaction interindividuelle ou collective. On présentera par exemple les notions d'implicite, de mémoire discursive, d'effet de sens et de préconstruit, à partir d'études de cas empiriques. On proposera des outils d'interprétation comme l'appel au contexte, la reformulation ou la boucle réflexive.

  Connaissances : acquisition d'outils de description et d'analyse du fonctionnement de certaines formes discursives

  Compétences visées : Acquisition de compétences interprétatives pour différents types de discours en situation de travail

- **Revue de question dans les recherches cliniques :** 2 ECTS – 18h CM

  Le cours permet aux étudiant.e.s d'explorer une thématique de recherche librement choisie. Elle visera à permettre la construction d'une revue de questions.

  Connaissances : connaître la place et les fonctions de la revue de question dans le travail de recherche, en repérer les principales étapes.

  Compétences visées : acquérir les méthodes permettant de constituer une revue de question et de formuler une équation de recherche. Savoir utiliser les sources numériques et les principales ressources bibliographiques et les bases de données.

- **Éléments de droit du travail :** 2 ECTS – 18h CM

  La première partie du cours laisse une place importante aux relations individuelles de travail (les enjeux du recrutement, l'égalité la discrimination, la formation du contrat de travail, le pouvoir disciplinaire/libertés fondamentales, les droits et obligations du salariés, temps de travail, rémunération, les différents modes de rupture du contrat de travail).
  La seconde partie du cours permet d'aborder les enjeux liés aux relations collectives de travail (qui en sont les acteurs, dans quelles instances, pour quels rôles).
  Enfin, nous nous intéresserons aux conditions et à l'organisation du travail (santé et sécurité au travail) avec un regard tout particulier sur les risques psychosociaux dans l'entreprise (approche juridique et pratiques professionnelles)
  Connaissances : l'introduction au droit du travail permet de présenter cette matière : quelles en sont les sources ? Dans quel contexte historique et politique s'est élaborée la norme ?

  Compétences visées : Connaître le cadre juridique s'imposant aux organisations professionnelles du point de vue de la relation de travail.

8.3 Master 2, semestre 3 :

- **Clinique de l'activité : concepts et méthodes** : 3 ECTS – 24h CM

  Ce cours propose d'examiner ses principaux concepts de la clinique de l'activité (l'activité, son architecture, ses instruments, le genre professionnel…) ainsi que sa méthodologie développementale et ses principales méthodes (méthodes indirectes, instruction au sosie, autoconfrontations croisées).

  Connaissances : théorie, concepts et méthodologie de la clinique de l'activité.

  Compétences visées : savoir utiliser les ressources de la clinique de l'activité en situation d'analyse du travail et d'intervention.

- **Institutions et interventions psychosociologiques** : 3 ECTS – 24h CM

  Ce cours enseigne les théories de l'intervention psychosociologique ainsi que les principaux dispositifs au regard des problématiques institutionnelles.

  Connaissances : Connaissance de l'histoire et du cadre théorique, méthodologique et éthique de l'intervention psychosociologique. Différencier les dispositifs d'intervention, connaître leurs fonctions et leurs modalités de mise en œuvre.

  Compétences visées : Savoir construire et conduire un dispositif d'intervention psychosociologique selon les demandes et configurations institutionnelles.

- **Psychodynamique et psychopathologie du travail :** 3 ECTS – 24h CM

  Ce cours est consacré à l'analyse clinique et théorique des rapports entre santé mentale et travail. Sont étudiés l'intelligence en situation de travail, la place de la coopération et des règles de métier dans la construction de la santé, les stratégies collectives et individuelles de défense, les formes de décompensations liées au travail, l'impact du travail sur la construction des identités sexuées. Cet enseignement s'appuie sur la présentation d'enquêtes réalisées sur des terrains variés aussi bien dans l'industrie ou le bâtiment que dans les services.

  Connaissances : histoire de la psychopathologie du travail, principaux concepts en psychodynamique du travail.

  Compétences visées : intervenir dans le champ santé mentale – travail.

- **La conduite des groupes** : 2 ECTS – 30h TD

  Apprentissage de la conduite des groupes à partir d'une mise en situation et d'une réflexion méthodologique et conceptuelle (groupe, communication, équipe).

  Connaissances : les fonctions internes et externes de la conduite de groupe ; les différents types de conduite de groupe (d'information, à stratégie, groupe de travail) ; la centration de la conduite de groupe ; la grille de PORTER (les attitudes du conducteur et leur impact) ; rappel de la notion de groupe de travail selon BION ; la notion de dispositif de travail de groupe et sa mise en œuvre.

  Compétences visées : savoir conduire un groupe en fonction d'un objectif ; être capable d'analyser les processus de groupe ; être apte à percevoir ses propres comportements attitudes en situation de groupe ; concevoir un dispositif de travail de groupe en fonction de l'objectif visé ; avoir une écoute et une observation affinées en situation de groupe ; savoir décoder une situation vécue ou observée en faisant des liens avec des connaissances théoriques déjà acquise.

- **Le psychosociologue formateur (1) :** 1 ECTS – 12h TD

  Ce cours permet aux étudiant.e.s de s'initier aux différentes tâches qui incombent au psychologue-formateur : ingénierie de la formation, animation de séances, évaluation…

  Connaissances : structuration d'un plan de formation, ingénierie de formation, mise en pratique de techniques d'animation de formation, construction de séquences pédagogiques et études de cas réels issus du terrain.

  Compétences visées : savoir construire un plan de formation adapté à une commande négociée, animer la formation et mobiliser plusieurs actions pédagogiques, mettre en œuvre l'évaluation de la formation.

8.4 Master 2, semestre 4 :

- **Méthodes en psychologie sociale et du travail :** 2 ECTS – 20h TD

  Cet enseignement est consacré à une première approche de méthodes utilisées en psychosociologie et en analyse du travail : récit de vie, psychodrame, photolangage, théâtre forum…

  Connaissances : découverte de nouvelles méthodes et de leurs usages.

  Compétences visées : avoir plusieurs cordes à son arc.

- **Le psychosociologue formateur (2) :** 3 ECTS – 36h TD

  Ce cours permet aux étudiant.e.s de s'initier aux différentes tâches qui incombent au psychologue-formateur : ingénierie de la formation, animation de séances, évaluation…

  Connaissances : structuration d'un plan de formation, ingénierie de formation, mise en pratique de techniques d'animation de formation, construction de séquences pédagogiques et études de cas réels issus du terrain.

  Compétences visées : savoir construire un plan de formation adapté à une commande négociée, animer la formation et mobiliser plusieurs actions pédagogiques, mettre en œuvre l'évaluation de la formation.

- **Usage des méthodes quantitatives :** 2 ECTS – 20h TD

  Cet enseignement est consacré à l'examen d'approches chiffrées pour des « questions humaines », comme celles que soulèvent les études cliniques. A partir d'articles issus de diverses disciplines, on examine la portée, les limites, les pièges, la diversité des usages possibles, de la quantification.

  Connaissances : la diversité des usages des méthodes quantitatives.

  Compétences visées : développer une réflexion critique sur les usages des méthodes quantitatives pour les chercheurs ou praticiens en clinique du travail ; être des « lecteurs avisés » de travaux statistiques, coopérer avec des quantitativistes, savoir décider si une enquête quantitative serait/est utile, si elle est possible, et si oui, à quelles conditions.

- **Études de cas :** 3 ECTS – 30h TD

  Cette UE propose des présentations de situations professionnelles par des praticiens expérimentés exerçant dans des champs différents de la psychologie sociale et de la psychologie du travail.

  Connaissances : identifier les différentes pratiques dans le champ de la psychosociologie et de la clinique du travail.

  Compétences visées : identifier les besoins en termes d'intervention, d'études, de conseil, de formation. Travailler et/ou dialoguer avec d'autres praticiens du champ. Enrichir ses méthodologies et ses capacités d'action.

- **Élaboration de rapports d'interventions et d'études** : 2 ECTS – 20h TD

  Cet enseignement part d'une réflexion sur l'acte d'écriture et présente différents types de production scripturales attendues d'un psychologue praticien /psychosociologue : rapport d'étude, d'intervention, d'action-recherche, article professionnel, communications.

  Connaissances : diversité des écrits professionnels.

  Compétences visées : repérer les difficultés inhérentes à la restitution par écrit, les analyser et les dépasser.

9 Stage et mémoire

9.1 Master 1, semestre 1 :

- **Analyse des pratiques professionnelles (supervision du stage) :** 5 ECTS – 12h TD

  A l'occasion d'une recherche d'un terrain de stage (200h), l'étudiant.e doit négocier une demande qui lui permette de s'impliquer dans une pratique psychosociologique et/ou de psychologie du travail. Il s'agit aussi d'adopter une position réflexive sur sa propre pratique.

  Connaissances : négociation d'une demande, compréhension et analyse du fonctionnement de la vie institutionnelle ou de l'entreprise, analyse réflexive.

  Compétences visées : pratique de la psychosociologie et/ou de la psychologie du travail.

- **Supervision de mémoire** : 5 ECTS – 12h TD

  Travaux dirigés au cours desquels chaque étudiant évoque sa recherche et est aidé par les apports du groupe et de l'enseignant dans l'élaboration de sa problématique, la construction de ses hypothèses, le choix de ses instruments d'investigation et de ses procédures d'analyse, le recueil de ses données et l'interprétation de ses résultats.

  Connaissances : état de l'art, structuration et rédaction, outils informatiques (moteur de recherche, office, etc.).

  Compétences visées : construire un objet de recherche à partir de situations cliniques, de concepts choisis, structurer, rédiger et soutenir un travail clinique.

9.2 Master 1, semestre 2 :

- **Analyse des pratiques professionnelles (supervision du stage) :** 5 ECTS – 12h TD

  Idem S1

  Connaissances : compréhension et analyse du fonctionnement de la vie institutionnelle ou de l'entreprise, analyse réflexive, rédaction d'un rapport de mission.

  Compétences visées : analyser le fonctionnement d'une institution ou d'une entreprise, analyser sa propre implication, savoir rendre compte de l'ensemble de la démarche.

- **Supervision de mémoire** : 5 ECTS – 12h TD

  Idem S1

9.3 Master 2, semestre 3 :

- **Analyse des pratiques professionnelles (supervision du stage) :** 5 ECTS – 12h TD

  Négociation de l'étude ou l'intervention à laquelle l'étudiant.e doit répondre (durée du stage : 300h) par la mise en place de la méthodologie.

  Connaissances : Connaissance des différentes techniques de recueil de données adaptées aux différentes situations professionnelles.

  Compétences visées : pratique de la psychosociologie et/ou de la psychologie du travail. En rendre compte.

- **Supervision mémoire** : 5 ECTS – 12h TD

  Travaux dirigés au cours desquels chaque étudiant.e évoque sa démarche de formalisation de sa position professionnelle et dégage une problématique spécifique. Il est accompagné dans cette démarche par l'enseignant et le groupe de pairs.

  Connaissances : approfondir les méthodes d'écriture.

  Compétences visées : développer une approche clinique, autoréflexive et critique de son propre travail, faire le lien entre terrain, méthodes et concepts.

9.4 Master 2, semestre 4 :

- **Analyse des pratiques professionnelles (supervision du stage) :** 5 ECTS – 12h TD

  Accompagnement des étudiants dans la conduite de l'étude ou de l'intervention qui leur a été demandée ; soutenir une analyse réflexive de l'évolution de la position de stagiaire, accompagner la rédaction du rapport de stage. Apprentissage à l'écoute en groupe des pratiques professionnelles.

  Connaissances : la conduite d'une intervention ou d'une étude, la rédaction d'un rapport de mission.

  Compétences visées : analyser le procès d'étude ou d'intervention, la conduire, présenter les résultats.

- **Supervision mémoire** : 5 ECTS – 12h TD

  Mise en œuvre de la méthodologie, du recueil des données, de la constitution d'un corpus, des modalités d'analyse et d'interprétation et rédaction du mémoire. Préparation à la soutenance.

  Connaissances : approfondir les méthodes d'écriture.

  Compétences visées : développer une approche clinique, autoréflexive et critique de son propre travail, faire le lien entre terrain, méthodes et concepts.

10 La validation

Année universaire 2020/2021

Composante *UFR LLSHS*
Niveau d'étude *M1*
Mention *Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique*
Parcours *Clinique des institutions, clinique du travail: UE blocs méthodologique et théorique (voir en plus l'onglet TC M1 + stage et mémoire)*

Validation en conseil de composante
Validation en CFVU

DM=DEVOIR MAISON, DT= devoir sur table; EL=exeman en ligne

Semestre 1																								Rattrapage			application du		
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Contrôle continu 10		Contrôle continu et examen terminal							Examen terminal uniquement					Responsable						
														Ecrit		Oral			Ecrit			Oral								
			CM	TD	TP	Autres			TP	CC	TP	CC	ET	%	Durée	%	Durée	ET	%	Durée	%	Durée								
Cours obligatoires																													
	Institutions et organisations	UEF	18				2											DT	100%	1h30			A. Maurin	DT	100%	1h30	DM	100%	
Introduction à la clinique du travail		UEF	18				2											DT	100%	1h30			M. Litim	DT	100%	1h30	DM	100%	
	Clinique des groupes	UEF	18				2											DT	100%	1h30			J.P. Pinel	DT	100%	1h30	DM	100%	
	Des formes aux sens 1	UEF	18				2											DT	100%	1h30			P. Haas	DT	100%	2h00	DM	100%	
Connaissances des milieux professionnels		UEF	18				2											DT	100%	1h30			S. Ladreyt	DT	100%	2h00	DM	100%	
Commande, demande et négociation		UEF		18			2											DT	100%	1h30			A. Maurin	DT	100%	1h30	DM	100%	
		TOTAL					12																						

		TOTAL																											
Semestre 2																								**Rattrapage**			**application du**		
Code UE sur Apogée	Intitulé de l'UE	UE Fondamentale (UEF)	Volume horaire total				ECTS	Coeff.	Contrôle continu 10		Contrôle continu et examen terminal							Examen terminal uniquement					Responsable						
														Ecrit		Oral			Ecrit			Oral								
			CM	TD	TP	Autres			TP	CC	TP	CC	ET	%	Durée	%	Durée	ET	%	Durée	%	Durée								
Cours obligatoires																													
Introduction à l'intervention psychoso		UEF	18				2											DT	100%	1h30			A. Maurin	DT	100%	1h30	DM	100%	
	Travail et éthique du care	UEF	18				2											DT	100%	1h30			P. Molinier	DT	100%	2h	DM	100%	
Approche clinique des dispositifs de		UEF	18				2											DT	100%	1h30			A. Maurin	DT	100%	1h30	DM	100%	
	Des formes aux sens 2	UEF	18				2											DT	100%	1h30			M.-A. Paveau	DT	######	2h	DM	100%	
Revue de question dans les recherche		UEF	18				2											DT	100%	1h30			J.P. Pinel	DT	100%	1h30	DM	100%	
Eléments d'économie et de droit du		UEF	18				2											DT	100%	1h30			A. Maurin	DT	100%	1h30	DM	100%	
		TOTAL					12																						

11 Règlement des études et MCCC 2020-21

Pour les MCCC UE par UE se référer au fichier excel MCCC

Composante : LLSHS
Cycle Master
Nom de la Mention : *Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique*

- Date de validation par le conseil de composante :
- Date de validation en CFVU :

1. L'architecture de la mention

Mention ***Psychologie :*** ***Psychopathologie clinique psychanalytique***	*Parcours 1* *Clinique et psychopathologie : problématiques des limites (CPPL)*
	Parcours 2 *Clinique interculturelle et transculturelle (CIT)*
	Parcours 3 *Clinique et Développement : enfants, adolescents, parentalités (CEAP)*
	Parcours 4 *Clinique des institutions, clinique du travail (CICT)*
	parcours 5 *Psychanalyse et interdisciplinarité*

2. Inscription :

- ✓ **Préciser le nombre d'inscriptions autorisé par cycle et/ou par année**

Trois inscriptions de droit sont autorisées pour les étudiant.e.s inscrits en master. Ce qui signifie qu'un redoublement est autorisé soit en master 1, soit en master 2 mais pas les deux.
Si un.e étudiant.e n'a pas validé son master en trois années, une demande de dérogation pourra être adressée au responsable de formation en justifiant les raisons pour lesquelles, il/elle n'a pas pu valider en trois ans.

- ✓ **Préciser la forme du suivi du contrat de réussite pédagogique (périodicité d'entretien, nombre d'entretien par cycle, etc…)**

Pour les redoublants, en début d'année universitaire, un contrat pédagogique est systématiquement signé entre l'enseignant responsable du parcours et l'étudiant.e. Ce contrat stipule les UE restant à valider pour l'année universitaire en cours. Les étudiant.e.s sont tenue.s de se rendre à la convocation du responsable de parcours de l'année dans laquelle il/elle est inscrit.e. La signature du contrat pour les redoublants est obligatoire.

N.B. dans le cadre de la crise sanitaire et des mesures restrictives pour se rendre à l'université imposées par décret du 29 octobre 2020-1310, le contrat pourra être signé par voie électronique.

3. Les différentes règles de validation

✓ **Validation des UE et capitalisation**

Une UE est validée et définitivement capitalisée lorsque la note est supérieure ou égale à 10/20.
Toute note à une UE inférieure à 7/20 est éliminatoire.
Sont définitivement acquises, ainsi que les ECTS correspondants, toutes UE validées et compensées selon les règles de compensation du diplôme (cf. point 4)

✓ **Mode de validation du stage/mémoire**

- UE stages

La validation du stage est soumise à différentes conditions (cf. décret et arrêtés régissant les conditions d'obtention du titre de psychologue ; règlement des études de l'UFR et le point consacré à la dispense d'assiduité dans le présent document, ainsi que les MCCC).

Les stages de master 1 et 2 doivent être supervisés dans le cadre des UE d'analyses des pratiques professionnelles (UE TER stages). L'assiduité aux stages et l'assiduité à l'UE d'analyses de pratiques professionnelles sont obligatoires pour tous les étudiant.e.s et ce quels que soient leur statut et leur situation (aucune dérogation accordée).

Seuls les étudiant.e.s en mobilité internationale bénéficient d'un aménagement pédagogique qui ne peut en aucun cas les extraire de l'obligation d'effectuer des stages et d'être supervisés (décret et arrêtés définissant les conditions d'obtention du titre de psychologue ; sur ce point cf. en plus l'arrêté de 2019 qui définit les conditions dans lesquelles le stage à l'étranger peut être effectué).

Le stage obligatoire donnant lieu à une validation doit être réalisé durant la période des supervisions universitaires pour au minimum les deux tiers de sa durée. La date limite pour débuter un stage est fixée par le parcours en M1 et en M2. Les étudiant.e.s sont informé.e.s en début d'année universitaire de cette date par les responsables des parcours.

Des stages facultatifs peuvent avoir lieu en dehors de la période de supervision jusqu'au 31 aout de l'année universitaire en cours et doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention. Dans la mesure du possible, ce stage pourra faire l'objet d'une supervision dans le cadre des UE de supervision.

La validation de l'UE TER stage est soumise à l'obtention de la note minimale de 10/20 à chaque semestre. Elle ne se compense pas avec une autre UE ni avec un bloc d'UE. Les conditions dans lesquelles l'UE stage peut être validée sont précisées ci-dessous en différenciant les semestres impairs et pairs :

Validation de l'UE TER stage aux semestres impairs, S1 et S3 : L'étudiant.e ayant commencé son stage avant la date butoir (cf. recommandations données par parcours) pourra présenter un devoir maison permettant de l'évaluer, sous réserve que le stage ait fait l'objet d'une convention, sous réserve que l'étudiant ait été assidu aux supervisions. L'étudiant sera noté ABI à la première session, si le stage n'a pas commencé à la période du rendu du devoir maison prévu durant la session 1 de la période des examens de janvier.

- Rattrapage S1 et S3 : fixé exceptionnellement cette année, en raison de la crise sanitaire, au 30 mars 2021 pour le premier semestre (master 1 et 2). Donc tout étudiant devra rendre un travail au plus tard le 30 mars s'il souhaite valider cette UE du semestre impair (M1 ou M2 selon le cas). Les étudiants n'ayant pas de stage à cette date ne pourront pas se présenter au rattrapage.
- La modalité est un Devoir maison en contrôle terminal.

Validation de l'UE TER stage aux semestres S2 et S4 **:** la validation du stage se fait sous réserve que l'étudiant ait réalisé le stage, ait assisté aux supervisions de l'UE TER stages, ait produit une attestation du maitre de stage de la structure d'accueil attestant de ses missions et du nombre d'heures.

- La modalité d'évaluation est un i/ devoir maison à savoir la production d'un rapport de stage et d'une soutenance orale devant jury. De plus chaque semestre, l'évaluation prendra en compte l'appréciation du maître de stage de la structure d'accueil. Les précisions sont données dans le fichier excel MCCC.
- Rattrapage : si l'étudiant.e satisfait aux exigences (assiduité, attestation de stage, réalisation du stage), il pourra se présenter au rattrapage et les modalités sont les mêmes qu'à la première session (cf. paragraphe ci-dessus). Il sera noté ABI s'il n'a pas effectué le nombre d'heures exigées, s'il n'a pas été assidu, ou s'il n'a pas produit d'attestation de maître de stage. Le stage pourra ne pas être validé si les exigences ne sont pas réunies quand bien même l'étudiant.e aura effectué le nombre d'heures requis par année.

N.B. en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du covid19, des aménagements ont été effectués avec notamment la session de rattrapage du semestre 1 et 3 qui a été repoussée au 30 mars 2021, mesure qui prend en compte de fait, un délai supplémentaire pour la date butoir de début de stage (délai inclus puisque la date a déjà été repoussée au 30 mars pour avoir une évaluation).

N.B Les étudiants de master 2 inscrits sur l'année universitaire 2019-21ont pu bénéficier d'une prolongation d'effectuer leur stage jusqu'au 31 décembre 2020 sans payer de droits d'inscriptions supplémentaires. Cette mesure a été mise en place par notre université pour permettre aux étudiants de master 2 de psychologie de répondre aux conditions requises par décret pour obtenir le titre de psychologue. Un jury est prévu début décembre pour ces étudiants (uniquement pour l'UE TER stages).

- UE TER Mémoire

La validation de l'UE mémoire est soumise à l'obtention de la note minimale de 10/20 à chaque semestre. Elle ne se compense pas avec une autre UE ni avec un bloc d'UE.

Validation de l'UE mémoire aux semestres 1 et 3 :

- La modalité d'évaluation est la production d'un écrit et d'une bibliographie répondant aux exigences fixées par l'enseignant responsable.
- Rattrapage : si l'étudiant.e satisfait aux exigences (assiduité à l'UE TER mémoire et exigences spécifiques liées à chaque parcours), il pourra se présenter au rattrapage en produisant un rapport de mémoire. Il sera noté ABI s'il n'a pas produit de DM. Le rattrapage est fixé au 30 mars 2021 maximum.

Validation de l'UE TER mémoire aux semestres 2 et 4 :

- La modalité d'évaluation est la production i/ d'un mémoire et ii/ d'une soutenance devant un jury (sous réserve que l'étudiant satisfasse aux exigences d'assiduité à l'UE mémoires et exigences spécifiques à chaque parcours).
- Rattrapage : si l'étudiant.e satisfait aux exigences (assiduité à l'UE TER mémoire et exigences spécifiques liées à chaque parcours), il pourra se présenter au rattrapage avec les mêmes modalités que celles de la session 1. Ce rattrapage aura lieu après la tenue du jury final de première session.

N.B. en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du covid19, des aménagements ont été effectués avec notamment la session de rattrapage du semestre 1 et 3 qui a été repoussée au 30 mars 2021. Si la soutenance orale pour le mémoire et/ou le stage est difficile (distanciel), elle pourra être supprimée pour le semestre 2. Cette mesure sera évaluée par chaque parcours. En aucun cas, la soutenance orale sera supprimée pour le semestre 4 (exigences du décret pour obtenir le titre de psychologue).

✓ **Mode de Validation des UE libres**

Néant.

4. Les différentes règles de compensation

✓ **La compensation** s'effectue par semestre et à l'intérieur d'un semestre, par bloc d'UE (cf. ci-dessous les modalités). Pas de compensation entre les semestres.

✓ **Modalités et règles de compensation**

Pour tous les parcours de 1 à 4 :

- Les UE du tronc commun se compensent entre elles sous réserve qu'aucune d'elles ne soit inférieure à 7 (note plancher). Les UE anglais et ADM (analyses des données multidimensionnelles), selon le semestre (cf. maquette de formation), sont incluses dans le TC. Le Tronc commun est définitivement validé lorsque la moyenne est au minimum égale à 10/20.
- La note minimale de 10/20 est requise pour la validation du rapport de stage pour chaque UE par semestre de S1 à S4. La note au rapport de stage ne se compense avec aucune autre note, ni au sein d'un semestre, ni entre semestres (cf. partie ci-dessus consacrée à la validation du stage)
- La note minimale de 10/20 est requise pour la validation du mémoire pour chaque UE par semestre de S1 à S4. La note au mémoire ne se compense avec aucune autre note ni au sein d'un semestre, ni entre semestres (cf. partie consacrée ci-dessus à la validation du mémoire).
- Les UE de parcours se compensent à l'intérieur de chaque bloc théorique et méthodologique au sein de chaque semestre. Chaque bloc est validé lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7.

Pour le parcours 5 :

- Bloc TC (UE Méthodologie et UE Epistémologie) pour chaque semestre : Compensation entre ces 2 UEs
  Note seuil : 7/20 minimum à chaque UE / moyenne requise à l'ensemble de ces UE : 10/20
- Recherche : compensation entre les UE SEM et PSYLANG (Psychoanalysis and Interdisciplinarity) avec notes seuil différentes :
  - UE SEM ➥ Note seuil = 10/20
  - UE PSYLANG ➥ Note seuil = 7/20
  - Moyenne requise à l'ensemble de ces 2 UE : 10/20
  - NB. ECUEs Séminaire A et séminaire B sont validées par l'assiduité, la non validation de ces ECUE ne permet pas la validation de l'UE SEM
- A l'issue des jurys par semestre, chaque étudiant n'ayant pas validé ni compensé une UE et / ou un bloc d'UE se verra proposer une session de rattrapage. La meilleure des deux notes est retenue.
- A l'issue du jury par semestre, chaque étudiant n'ayant pas validé le rapport de stage ou le mémoire, se verra proposer, en fonction de son assiduité, une session de rattrapage. La meilleure des deux notes est retenue.
- Les UE pour lesquelles la note est égale ou supérieure à 10/20 ne pourront pas faire l'objet d'un rattrapage. Comme précisé plus haut, cette UE est validée et les crédits capitalisés.

5. Cas des étudiants redoublants, triplants ou quadruplants

5.1. Cas des étudiants redoublants pour la première fois (actuellement en deuxième inscription soit en master 1 soit en master 2)

Les étudiant.e.s redoublant.e.s seront reçu.e.s le.la responsable du parcours et se verront proposer un contrat pédagogique, qui devra être signé au plus tard deux mois après la rentrée universitaire.
N.B. Compte tenu de la crise sanitaire et des mesures de confinement, ce contrat pourra être signé par voie électronique.
En fonction de la nature des UE validées et capitalisées l'étudiant devra compléter sa formation selon les exigences du parcours. Les étudiants redoublants qui ne signent pas le contrat pédagogique dans les délais impartis ne pourront en aucun cas faire de réclamation en fin d'année.

5.2. Les mesures transitoires proposées dans le cadre de la nouvelle offre d'accréditation : étudiants redoublants pour une deuxième fois voire une troisième fois consécutive en master 1 ou en master 2

✓ **Modification de maquette**

La maquette accréditée pour 2019-23 a fait l'objet de changements par rapport à la précédente. Notamment, mais pas seulement, l'offre 2019-23 est organisée autour d'un tronc commun et de cinq parcours (cf. tableaux ci-dessous).

✓ **Changement effectué dans les maquettes et prise en compte de ces changements pour les étudiants (redoublants, changement compatible au regard du nombre d'Ects, etc…)**

Les étudiants redoublants pour une deuxième voire une troisième fois sont inscrits dans le parcours selon les correspondances décrites dans le tableau ci-dessous.
Ces étudiants feront l'objet d'un entretien qui aboutira à la signature d'un contrat pédagogique. Ce contrat pédagogique, signé d'une part par l'étudiant et d'autre part par le responsable de parcours de l'année dans laquelle l'étudiant.e est inscrit.e, stipule les UEs et les blocs que l'étudiant aura à valider pour l'année en cours. Sur le plan du contenu pédagogique, ce contrat tiendra compte non seulement des UEs déjà validées et de la nouvelle offre de formation.

En cas d'incompatibilité d'ECTS entre la maquette actuelle et l'ancienne et uniquement dans ce cas, l'étudiant pourra valider son semestre avec des UE dont le total fera 29 ECTS (sur 30) par semestre (soit deux ECTS maximum pour l'année universitaire). Le contrat stipulera cet élément qui aura été discuté au préalable avec l'étudiant. L'étudiant se verra néanmoins la possibilité de valider son semestre avec plus de 30 ECTS et c'est à lui que la décision reviendra (ex. 31 ECTS) si le choix est entre 29 et 31 ECTS.
Chaque parcours a établi une liste d'équivalences d'UE entre l'ancienne offre et la nouvelle offre de formation.

✓ **Changement d'intitulé de formation entre contrat quinquennal 14/18 et 19/23**

La mention pour l'offre de formation 19-23 : PSYCHOLOGIE : PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE PSYCHANALYTIQUE se substitue à la mention PSYCHOLOGIE de l'offre 14-18.
Tableau pertinent pour les étudiants en troisième ou quatrième année d'inscription dans la même année (master 1 ou master 2).

Tableau de correspondances entre l'offre de formation 14-18 et l'offre 19-23

Offre de formation 14-18 *Mention : Psychologie*		***Offre de formation 19-23*** *Mention : Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique*
Spécialité : Psychologie	Parcours pro : Psychopathologie et psychanalyse	*Parcours 1*

<table>
<tr><td rowspan="2">clinique et pathologique.
Psychologie clinique interculturelle et transculturelle</td><td>Parcours pro : Psychopathologie et psychologie clinique</td><td>Clinique et psychopathologie : problématiques des limites (CPPL)</td></tr>
<tr><td>Parcours pro : Psychologie clinique interculturelle et transculturelle</td><td>Parcours 2
Clinique interculturelle et transculturelle (CIT)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Spécialité Clinique et développement de l’enfant et de l’adolescent</td><td>Parcours 3
Clinique et développement de l’enfant, de l’adolescent et des parentalités</td></tr>
<tr><td colspan="2">Spécialité Clinique des institutions, clinique du travail (CICT) : études, formations, interventions.</td><td>Parcours 4
Clinique des institutions, clinique du travail (CICT)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Spécialité : Psychologie clinique et pathologique.
Psychologie clinique interculturelle et transculturelle</td><td>Parcours Recherche : Psychopathologie clinique et psychanalyse : corps, destructivité et créativités</td><td rowspan="4">Parcours 5 : Psychanalyse et interdisciplinarité</td></tr>
<tr><td>Parcours Recherche : Migrations, exils, traumas et transmissions.</td></tr>
<tr><td>Spécialité : Clinique des institutions, Clinique du Travail</td><td>Parcours Recherche en psychosociologie : travail, groupe et institution</td></tr>
<tr><td>Spécialité : Clinique et développement de l'enfant et l'adolescent</td><td>Parcours Recherche en psychologie clinique et développement : enfants, adolescents, parentalités</td></tr>
</table>

NB. Ce tableau de correspondances indique pour les étudiants autorisés à redoubler pour une deuxième ou troisième fois la même année, la correspondance entre le parcours dans lequel ils ont été inscrits dans la maquette de formation 14-18 et dans le parcours correspondant dans lequel ils seront inscrits dans la maquette de formation 19-23

6. Les différentes règles d’assiduité et la défaillance

✓ L’obligation d’assiduité : nombre d’absences autorisées

Le nombre d’absences autorisées pour les cours est définie de manière générale par le règlement des études de l’UFR.

N.B. Avec la situation sanitaire liée à la pandémie du COVID 19, des mesures restrictives pour accéder à l’université, de la mise en distanciel des cours au moins pour le semestre 3 et le semestre 1, les règles d’assiduité restent tout de même appliquées.

N.B. Les étudiant.e.s ayant des difficultés numériques doivent impérativement se faire connaitre auprès de leur responsable de parcours et auprès du secrétariat pédagogique.

Certaines UE de la mention n’ouvrent pas droit à une dispense d’assiduité quel que soit le statut de l’étudiant. Il s’agit des UE :

- de supervision de stage en master 1 et en master 2 pour tous les parcours de 1 à 4.

- de supervision de mémoire en master 1 et en master 2 pour tous les parcours de 1 à 5.

En plus de ces UE, d'autres UE spécifiques à chacun des parcours sont listées ci-dessous comme ne permettant pas de valider l'UE sans la présence obligatoire quel que soit le statut de l'étudiant.e.

- pour le parcours 1 :
    - M1, S1 et S2, Clinique du bilan psychologique
    - M1, S1 et S2, Entretien Clinique
    - M2 : Clinique du Bilan Psychologique
    - M2 : Evaluation, indication, traitement

- pour le parcours 2 :
    - M1, S1 : UE méthodologique Bilan psychologique
    - M2 : Clinique du Bilan Psychologique

- pour le parcours 3 :
    - M2, S3 : Evaluations psychologiques
    - M2, S3 et 4 : Etudes cliniques 1 et Etudes cliniques 2

- pour le parcours 4 :
    - M1, S1 : Commande, demande et négociation
    - M2, S3 : La conduite des groupes
    - M2, S4 : Méthodes en psychologie sociale et du travail
    - M2, S4 : Le psychosociologue formateur
    - M2, S4 : Approfondissement des méthodes quantitatives
    - M2, S4 : Études de cas
    - M2, S4 : Élaboration de rapports d'interventions et d'études

✓ **Les dispenses d'assiduité**

Toute dispense d'assiduité à une UE ne faisant pas partie des UE pré-citées au point 6.1 pourra faire l'objet d'une demande au responsable du parcours de l'année dans laquelle l'étudiant est inscrit (responsable parcours M1 ou responsable parcours M2). La date limite pour en faire la demande est définie dans le règlement des études de l'UFR et elle devra être justifiée.

✓ **Les règles en cas de défaillance**

Un étudiant défaillant dans l'une de ces UE pré-citées au point 6.1 ne pourra en aucun cas valider son UE, semestre et a fortiori son année.
Un étudiant défaillant à un examen se voit de droit autorisé à se présenter à la session de rattrapage sous réserve qu'il ait respecté les règles d'assiduité définies de manière générale et de manière spécifique pour certaines UE.

7. Les règles de poursuites d'études

Tout étudiant souhaitant s'inscrire en master dans cette mention devra faire l'objet au minimum et au maximum *d'une* sélection.

Les règles de poursuite d'études se distinguent en deux cas de figures selon que l'étudiant a ou non déjà fait l'objet d'une sélection en master.

Situation 1 : Pour les primo-arrivants en master 1, à savoir les étudiants ayant fait l'objet d'une sélection en fin d'année de licence 3

- ✓ Règle de passage dans l'année supérieure : Validation du M1 (S1 et S2) pour passer en M2
- ✓ Règle de redoublement : 1 année de redoublement autorisée pendant le Master, plus 1 année dérogatoire exceptionnelle sur demande justifiée (à adresser au responsable d'année **et** au responsable de parcours dans laquelle l'étudiant est inscrit)
- ✓ Passerelles entre spécialités/parcours et réorientations
  Possibilités de réorientation dérogatoire exceptionnelle (décision de la commission d'examen des dossiers) à la fin du S1, S2 (M1). Pas de passerelles du S3 au S4.
  La réorientation aura lieu sous réserve d'une demande motivée, de la mise en œuvre d'un contrat pédagogique stipulant les modalités d'autorisation dont la remise à niveau.

Situation 2 : Pour les étudiants désirant entrer en master 2, en possession d'un master 1 n'ayant pas fait l'objet d'une sélection pour entrer en master 1

Une sélection s'opère pour tous les candidats qui sont dans la situation 2.

- ✓ Règle de passage en master 2 : l'étudiant.e devra déposer un dossier de candidature complet sur la plateforme e-candidats en respectant impérativement la deadline définie préalablement.. Ce dossier est à adresser au responsable du parcours concerné et au responsable de la mention. Des critères de sélection sont prédéfinis et sont inscrits dans la brochure. La commission d'examen des dossiers de chaque parcours statuera sur chaque candidat pour l'autoriser ou non à poursuivre en master 2.

- ✓ Règle de redoublement : Les étudiants en master 1 sont autorisés à redoubler une fois leur année sans en faire la demande. Pour un deuxième redoublement, l'étudiant.e doit solliciter une demande de dérogation en justifiant sa demande. Celle-ci sera à adresser au responsable du master 1 et au responsable de parcours dans lequel l'étudiant est inscrit. Le redoublement n'est pas de droit en master 2 : Les étudiants inscrits en master 2 n'ayant pas validé leur année devront faire la demande exceptionnelle de redoublement auprès du responsable de parcours.

- ✓ Passerelles entre parcours et réorientations
  Possibilités de réorientation dérogatoire exceptionnelle à la fin du S1, S2 (M1). Pas de passerelle du S3 au S4. Les étudiants désireux de changer de parcours doivent faire la demande à une commission composée du responsable de mention, du responsable de master 1, du responsable de parcours antérieur et du responsable de parcours souhaité. La réorientation aura lieu sous réserve d'une demande motivée, de la mise en œuvre d'un contrat pédagogique stipulant les modalités d'autorisation dont la remise à niveau.

- ✓ Cas particulier des étudiants n'ayant pas été inscrits dans une université, quelle qu'elle soit, l'année 2020-21.
  Les candidats ayant capitalisés quelques crédits ECTS de master de psychologie **et** n'ayant pas été inscrits dans une formation de master de psychologie l'année qui précède leur demande d'inscription (ancienne maquette au sein de notre université ou autre université) devront faire l'objet d'une sélection au même titre que les autres. Ils devront solliciter un master 1compte tenu de la nouvelle offre de formation 2019-20 et devront solliciter une demande sur e-candidats.

Les candidats ayant obtenu un master dans une des mentions de la psychologie et n'ayant pas fait l'objet d'une inscription l'année qui précède leur demande pourront solliciter une inscription en master 2 et/ou éventuellement une inscription en master 1. Les dossiers seront également à déposer sur e-candidats et feront l'objet d'une sélection.

8. Les régimes spécifiques

Par exemple : étudiants salariés, sportifs de haut niveau, engagement étudiant, chargés de famille, année de césure, etc.

Les modalités définies par la CFVU sont respectées. Cependant, comme précisé au point 6.1, certaines UE ne donnent pas droit à des aménagements particuliers pour les étudiants en régime spécifique. Aucune dérogation ne sera accordée pour ces UE.

- ✓ **Les modalités de validation et de compensation**

Les modalités de validation et de compensation sont les mêmes que celles des étudiants en régime courant.

9. La gestion des examens

Contrôle terminal pour toutes les UE de la mention sauf UE langues aux S2, S3, S4 (contrôle continu) à l'exception d'une UE Profession du psychologue du tronc commun de master 2qui sera validée sur assiduité pour les étudiant.es inscrit.es en régime normal (sauf si la situation sanitaire ne permet pas de dispenser des cours en présentiel ; elle sera alors évaluée sur dossier maison). Les étudiant.es en régime dérogatoire pour cette UE seront évaluée par le biais d'un devoir maison

- ✓ **Organisation et modalités de la session initiale**

L'organisation des examens est assurée par le secrétariat de l'UFR dédié. Les étudiants sont convoqués par voie d'affichage au minimum 15 jours avant la tenue de l'examen. Les modalités des MCCC ont été définies pour chaque UE dans un fichier Excel.

N.B. compte tenu de la crise sanitaire et des mesures de confinement, les MCCC pourront être amenées à évoluer pour un passage en distanciel. Une colonne a été prévue à cette éventualité dans le fichier excel des MCCC.

- ✓ **Organisation et modalités du rattrapage.**

Chaque responsable d'UE propose un examen de rattrapage sous réserve pour certaines UE que l'étudiant ait été assidu et/ou qu'il ait rempli les conditions préalables à sa validation (cf. UE qui ne permettent pas de dispense d'assiduité).

- ✓ **Règlement des examens :**

* Rappel des dispositifs dérogatoires : les MCCC sont les mêmes pour les étudiants en régime courant et pour les étudiants en régime dérogatoire. Pour l'UE Langue, un aménagement spécifique est organisé sous forme de contrôle terminal pour les étudiants au régime spécifique.
* Dates de période de jurys
  Les jurys auront lieu à la fin de la période des cours de chaque semestre.
  Une session de rattrapage aura lieu en fin d'année (TC et UE de parcours) et pour certaines UE de parcours, le rattrapage pourra avoir lieu au minimum 15 jours après la publication des résultats des semestres 1 et 3. Néanmoins, ces notes de rattrapage pour des raisons techniques liées à Apogée seront prises en compte lors du jury final de deuxième session pour chaque année de master.
* Stage
  Le stage obligatoire s'effectue sur au moins 2/3 du temps d'enseignement de façon à être supervisé. Les modalités du stage sont précisées dans le décret qui régit la formation à la profession de psychologue, dans la brochure, et dans le règlement des études de l'UFR. Des modalités spécifiques à chaque parcours seront annoncées par les responsables des UE de supervision de stage.
  Le stage est obligatoire et il devra faire l'objet d'une signature de convention qui respecte la réglementation de la formation des psychologues. L'étudiant.e devra en plus produire une attestation de fin de stage provenant de l'institution.

N.B des mesures exceptionnelles pourraient être prises si la situation sanitaire liée à la pandémie

Covid19 se pérennisait. Ces mesures ne dispenseraient en aucun cas la réalisation du stage nécessaire à l'obtention du titre de psychologue à hauteur d'au minimum 500 heures le master.

- ✓ Préciser l'accès à la salle d'examen (autorisation d'arrivée / autorisation de départ)

Respect des règles fixées par le règlement des études et des examens de l'UFR.
Les règles définies dans le règlement des études de l'UFR seront appliquées.

- ✓ Dispositif de consultation des copies.

Un dispositif de consultation de copies sous forme de permanence est mis en œuvre pour chaque UE par le responsable de l'UE. Les étudiants sont prévenus de la date et l'horaire par voie d'affichage.

- ✓ Publication des résultats

Les règles fixées par la CFVU sont respectées et par l'UFR.

10. Evaluation des enseignements

Les enseignements sont évalués en fin d'année par le biais de questionnaires anonymes réalisés par les représentants des étudiants et discutés en conseil de perfectionnement.

11. Droits et devoirs de l'étudiant

Les droits et les devoirs des étudiants sont les mêmes que ceux définis au sein de l'université.

12. Etudiants en difficulté numérique.

En raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement, les étudiants en fracture numérique ou en difficulté numérique sont invités à se faire connaitre auprès du secrétariat pédagogique. Leur demande sera transmise à la direction administrative de l'UFR.

12 Information sur le plagiat

À lire par tout(e) étudiant(e) qui s'inscrit dans une formation LLSHS

12.1 Qu'entend-on par « plagiat » ?

Un travail personnel suppose la recherche d'information et implique souvent le recours à des sources secondaires. Sauf lorsqu'il s'agit de la constitution d'un corpus, on doit mettre à profit ce travail de recherche pour formuler une réflexion originale. Le **plagiat** consiste à s'attribuer le travail d'autrui, à présenter comme sien ce qui a été écrit par une autre personne (texte ou fragment). Cela se produit toutes les fois que l'on incorpore à son propre texte des passages sans indiquer explicitement la citation par des guillemets et des références précises (auteur et/ou titre d'un ouvrage, édition, numéros de page).

Cela s'applique tout particulièrement aux recherches sur **l'internet**. La curiosité intellectuelle et l'initiative sont des qualités louables. Mais, malgré la facilité apparente avec laquelle on peut télécharger des développements tout faits, la même rigueur s'impose. Tout comme les ouvrages imprimés, les sources électroniques doivent être évaluées (qui les écrit, dans quelle perspective ? Quelle garantie de valeur scientifique présentent-elles ?). Elles doivent être identifiées comme emprunts (citations) et explicitement référencées.

Le plagiat est non seulement une pratique qui **n'apporte rien** sur le plan de l'exercice intellectuel et universitaire, c'est aussi une **fraude**, donc une pratique qui sera sévèrement sanctionnée.

Même si la malhonnêteté semble moins flagrante, il n'est pas non plus permis de se contenter de coller bout à bout des passages littéralement recopiés, même avec des guillemets. Bien qu'on admette alors qu'on n'est pas l'auteur du texte, on n'a pas pour autant satisfait aux exigences d'écriture personnelle que supposent les types d'exercice proposés.

12.2 Quelles sont les sanctions encourues ?

Le plagiat est facile à détecter. L'université est dotée d'un logiciel antiplagiat permettant de les détecter dans les copies ou mémoires.

L'étudiant/e plagiaire s'expose :

1. à être sanctionné/e au niveau de **la note** pour l'exercice et
2. à **être déféré/e devant le conseil de discipline** qui statue sur les sanctions à appliquer.

Les enseignants se réservent la possibilité de demander à chaque étudiant et pour chaque travail personnel, une attestation, visant à attester sur l'honneur que le travail est personnel.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

13 Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

NOR : *MENS0601487A*

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le I de l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social ;

Vu le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, complété notamment par le décret n° 2005-97 du 3 février 2005,

Arrête :

Art. 1er. – Le stage prévu à l'article 1er du décret du 22 mars 1990 susvisé vise à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant en le plaçant dans une situation ou des situations professionnelles réelles relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue.

Le stage est placé sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien-référent qui n'a pas la qualité d'enseignant-chercheur, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au moins trois ans, et d'un maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs de la formation conduisant au diplôme de master, mention psychologue, à laquelle est inscrit l'étudiant.

Le stage est proposé soit par l'étudiant, soit par l'équipe enseignante du master. Il est agréé par le responsable de la mention psychologie du master. Cet agrément porte sur les objectifs du stage et ses modalités d'encadrement, notamment le choix du psychologue praticien-référent mentionné à l'alinéa précédent et auprès duquel l'étudiant effectue son stage.

Art. 2. – Le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures. Il est accompli de façon continue ou par périodes fractionnées et doit être achevé, au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du master.

Art. 3. – Au terme du stage, l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage mentionnés à l'article 1er et un enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master.

La validation du stage donne lieu à la délivrance d'une attestation établie selon le formulaire joint en annexe au présent arrêté.

Art. 4. – L'arrêté du 26 décembre 1990 fixant les modalités du stage que doivent effectuer les étudiants de diplôme d'études approfondies en psychologie pour pouvoir faire usage professionnel du titre de psychologue est abrogé.

Art. 5. – Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mai 2006.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'enseignement supérieur,
J.-M. MONTEIL

A N N E X E

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Attestation de validation du stage rofessionnel permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

Master Mention Psychologie Spécialité……..
Le stage accompli par M.
..... est validé
par les responsables du stage:

Le psychologue praticien référent habilité:
M. .....

Le maître de stage enseignant-chercheur :
M. .....
L'enseignant-chercheur en psychologie (art. 3, arrêté du 19 mai 2006) :
M. .....
Le professionnel auprès duquel le stage a été accompli :
M. .....
Fait à .....Paris....., le

Le psychologue praticien référent.

Le maître de stage enseignant-chercheur.

L'enseignant-chercheur en psychologie (art. 3).

Le professionnel auprès duquel le stage a été accompli.